

Arrêté n°2016 158 /MS/CAB
Portant autorisation de construire un Centre
de Santé et de promotion sociale à Douaba.

LE MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-



Visa N° 1677

27 MAI 2016

- Vu la constitution;
- Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;
- Vu la loi n°021-2006/AN du 14 novembre 2006 portant modification de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso;
- Vu le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation-type des départements ministériels;
- Vu la requête du Président de la Délégation spéciale relative à la construction d'un CSPS à Douaba, province du Bazèga.
- Vu l'accord de financement du **fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales et l'engagement de la Commune** » à cofinancer la construction du Centre de santé et de promotion sociale.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Douaba, est accordée aux populations de ladite localité et environs, province du Bazèga, district sanitaire de Kombissiri. ✓

ARTICLE 2 : Le Centre de santé et de promotion sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la santé :

- un dispensaire avec équipement ; ✓
- une maternité avec équipement ; ✓
- un dépôt pharmaceutique ; ✓
- un logement pour le personnel du dispensaire ; ✓
- un logement pour le personnel de la maternité ; ✓
- des latrines et toilettes extérieures ; ✓
- un forage équipé d'une pompe. ✓

ARTICLE 3 : Le Ministère de la santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS. ✓

ARTICLE 4 : Le Directeur régional de la santé du Centre Sud est chargé du suivi du projet. ✓

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou, le 31 MAI 2016.

AMPLIATIONS :

- Gouverneur du Centre Sud	1
- S.G/Santé	1
- H.C. Bazèga	1
- DRS. Centre Sud	1
- MCD de Kombissiri	1
- Mairie de Gaongo	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	



Dr Smaïla OUEDRAOGO